

Ville d'Acton Vale

grille des usages principaux et des normes

	Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones				
				511	512	513	514	515
USAGES	HABITATION	classe A-1 unifamiliale isolée		•	•		•	•
		classe A-2 unifamiliale jumelée						
		classe A-3 unifamiliale en rangée						
		classe B-1 bifamiliale et trifamiliale isolée						
		classe B-2 bifamiliale et trifamiliale jumelée						
		classe B-3 bifamiliale et trifamiliale en rangée						
		classe C-1 multifamiliale isolée (4 à 8 log.)						
		classe C-2 multifamiliale isolée (9 log. et plus)						
		classe D - habitation communautaire						
		classe E - maison mobile						
	COMMERCE	classe A-1 bureaux						
		classe A-2 services						
		classe A-3 écoles musique, danse						
		classe A-4 alimentation (- de 300 m ca)						
		classe A-5 vente au détail (- de 300 m ca)						
		classe A-6 meubles, équip. (- de 300 m ca)						
		classe A-7 commerces (+ de 300 m ca)						
		classe A-8 imprimeries (- de 200 m ca)						
		classe B-1 spectacles, salles de réunion						
		classe B-2 bars, brasseries						
		classe B-3 commerces érotiques						
		classe B-4 récréation intérieure			•			
		classe B-5 arcades						
		classe B-6 récréation ext. intensive	art. 17.4		•	•		
		classe B-7 récréation ext. extensive					• [2]	
classe B-8 observation nature						• [2]		
classe B-9 clubs sociaux								
classe C-1 hébergement								
classe C-2 gîte du passant				•		•		
classe C-3 restauration								
classe C-4 cantines								
classe D-1 poste d'essence								
classe D-2 station service, lave-autos		art. 19.2						
classe D-3 ateliers d'entretien		art. 19.2, 19.3						
classe D-4 vente de véhicules		art. 19.2						
classe D-5 pièces et accessoires								
classe E-1 construction, terrassement			•					
classe E-2 vente en gros, transport	art. 17.2							
classe E-3 para-agricole			•					
classe E-4 autres usages commerciaux								
INDUSTRIE	classe A	art. 20.2		•				
	classe B	art. 20.2		• [3]				
	classe C	art. 20.2						
	classe D extraction	art. 17.5, 20.2						
	classe E récupération, recyclage	art. 20.2						
	classe F traitement boues, lisiers	art. 20.2						
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouvernementaux						
classe A-2 santé, éducation								
classe A-3 centres d'accueil								
classe A-4 services culturels et communautaires								
classe A-5 sécurité publique, voirie								
classe A-6 lieux de culte								
classe B parcs, équipements récréatifs								
classe C équip. publics		art. 7.5.2				•		
classe D infras. publiques			•	•	•	•		
AGRICOLE		classe A agriculture et forêt	art. 21.1	• [1]	• [1]	• [1]	• [1]	
	classe B élevage	art. 21.1				•		
	classe C activités complémentaires			• [4]		•		
	classe D animaux domestiques	art. 21.2						

Notes particulières:
 [1] limité à la culture des sols, sans bâtiment
 [2] les constructions doivent se limiter à des bâtiments accessoires ou utilitaires
 [3] limité à une superficie de 225 mètres carrés ou à l'utilisation d'un bâtiment industriel existant, à moins que l'usage soit directement relié à un produit agricole
 [4] limité aux cabanes à sucre

Ville d'Acton Vale

grille des usages principaux et des normes

		Article de zonage	Zones						
			511	512	513	514	515		
NORMES	IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	art. 6.2.1.2	10	10	10	7,6	12	
		marge de recul latérale min. (m)		2	2	2	2	3	
		somme des marges de recul latérales min. (m)		4	4	4	4	6	
		marge de recul arrière min. (m)		3	3	3	3	6	
	BÂTIMENT	hauteur maximale (étage)		2	2	2	2	2	
		hauteur maximale (m)		—	—	—	—	—	
		façade minimale (m)		7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	
		profondeur minimale (m)		6	6	6	6	6	
	RAPPORTS	superficie min. au sol (m ca)		55	55	55	55	55	
		espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)		40	40	40	40	40	
	AUTRES NORMES	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)		10	10	10	10	10	
		normes patrimoniales	art. 14.3						
		zones à risque d'inondation	art. 17.1.1						
		zones à risque d'érosion	art. 17.1.2						
DIVERS	projet intégré								
	PIIA								
	AMENDEMENT	Modifié par le règlement 010-2019							
	Notes particulières:								